

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire

Etaients présents : HOMBERT Liliane, BENSEL Céline, VOGT Dominique, DONZÉ Marie-Thérèse, BEAUDELOT Florent, BERINGER Emilie, SIMON Matthias, SARTORIO Etienne, SITTLER Francine, BERINGER Ludovic

Absents excusés : BESIN Gérard, VALENTE Victor, RIEFFLE Edith, SANTORO Samuel, ANTONY Sandrine

Absents : INVERNIZZI Corinne, SEILER Michel

Procurations : BESIN Gérard à HOMBERT Liliane
VALENTE Victor à BERINGER François
RIEFFLE Edith à BENSEL Céline
SANTORO Samuel à VOGT Dominique
ANTONY Sandrine à SITTLER Francine

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2016
2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
3. EMPLACEMENT DES P.A.V. ENTERRES
4. RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
5. RAPPORT ANNUEL 2015 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN
6. MODIFICATION DES LIMITES D'ARRONDISSEMENTS
7. SERVICE DE PAIE A FACON PAR LE CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN
8. TRANSFORMATION DE L'ADAUHR EN AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
9. SUBVENTION AU C.C.A.S.
10. FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEURS
11. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS
12. DIVERS ET COMMUNIQUEES

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire fait lecture d'un courrier de Mme Céline PETER présentant sa démission du conseil municipal. Cette démission est motivée par un manque de disponibilité lié à son travail.

M. le Maire prend acte de cette démission et aborde l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2016

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 21 rue d'Ensisheim, cadastré section 3 parcelle 4
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 32 rue du Canal d'Alsace, cadastré section 2 parcelle 49 et 50
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 1 rue Alma, cadastré section 3 parcelle 56
- Délivrance d'une concession au cimetière Ste Colombe – tombe C13

3. EMPLACEMENT DES P.A.V. ENTERRES

Suite à la proposition de la communauté de communes Essor du Rhin d'équiper les communes de points d'apport volontaire enterrés, le conseil municipal avait choisi de les installer sur le site de la salle polyvalente.

Après s'être rendu sur place et en avoir débattu des différentes possibilités, le conseil municipal décide de ne pas déplacer les P.A.V., les équipements enterrés seront ainsi mis en place au même endroit, soit devant la façade ouest de la salle polyvalente.

4. RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente et commente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2015.

Le conseil municipal en prend acte et, à l'unanimité, **ADOpte** le rapport.

5. RAPPORT ANNUEL 2015 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin adresse aux communes membres son rapport annuel d'activité accompagné du compte administratif. Ce rapport doit être communiqué au conseil municipal.

M. Dominique VOGT, membre du Syndicat, présente le rapport dont un exemplaire avait été diffusé à l'ensemble du conseil municipal avant la réunion. Le conseil municipal en prend acte.

6. MODIFICATION DES LIMITES D'ARRONDISSEMENTS

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat, qui s'est traduite par la fusion des circonscriptions régionales au 1^{er} janvier 2016, a vocation à se poursuivre par une réforme de l'échelon infra-départemental. Le ministre de l'Intérieur demande ainsi aux préfets d'élaborer un projet territorial départemental afin de définir une organisation et une répartition des compétences pertinentes.

En outre, la cohérence des limites des arrondissements au regard des périmètres des communautés d'agglomération et des communautés de communes doit être examinée.

Sur ces bases, et au vu de la fusion prochaine de la communauté de communes du Pays de Brisach et de la communauté de communes Essor du Rhin, M. le Préfet propose que le nouvel établissement issu de la fusion soit intégré dans l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **AVIS FAVORABLE** à cette proposition d'évolution, soit au rattachement de la nouvelle communauté de communes « Pays Rhin-Brisach » à l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé.

7. SERVICE DE PAIE A FACON PAR LE CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin peut réaliser chaque mois les travaux relatifs au traitement des indemnités des élus et de la paie des personnels rémunérés par la collectivité.

Ces travaux seraient rémunérés sur la base suivante : 8,50 € par bulletin et par mois.

Après discussion, le conseil municipal,

Considérant que la communauté de communes du Pays de Brisach et la communauté de communes Essor du Rhin fusionneront au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que cette nouvelle structure est une échelle pertinente pour envisager des mutualisations de services ;

Considérant qu'il semble plus judicieux d'attendre de connaître les éventuels projets des services de gestion des carrières de la nouvelle intercommunalité avant de s'engager dans une telle démarche ;

- **SURSOIT** à adhérer au service proposé par le Centre de Gestion.

8. TRANSFORMATION DE L'ADAUHR EN AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) s'est engagée dans un processus visant à se transformer en Agence Technique Départementale (ATD) afin de se conformer au nouveau contexte réglementaire, et ainsi de garantir la pérennité de ses compétences et de ses missions au service des territoires.

Cette transformation, induite par la suppression de la clause générale de compétences du Département, sera effective au 1^{er} janvier 2017. Elle offrira par ailleurs la possibilité aux collectivités locales de devenir membres à part entière de la nouvelle agence et d'être ainsi représentées au sein des instances de gouvernance. L'adhésion de la commune à cette nouvelle agence fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le conseil municipal en prend acte.

9. SUBVENTION AU C.C.A.S.

La commune est partenaire de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin dans le cadre de son action d'aide sociale. A ce titre, une subvention lui est allouée annuellement et imputée du budget principal. Il est proposé que cette subvention soit désormais imputée sur le budget du C.C.A.S.

Après discussion, le conseil municipal,

- **DECIDE** de verser une subvention de 300 € à la Banque Alimentaire du Haut-Rhin.
- **DIT** que les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget du CCAS.

10. FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEURS

Le Trésorier de la commune a présenté aux fins d'admission en non-valeur un état de produits irrécouvrables d'un montant de 120,91 € se rapportant à l'exercice 2007.

Les motifs de l'admission en non-valeur est le suivant :

- Poursuite sans effet
- Combinaison infructueuse d'actes

Après exposé et à l'unanimité, le conseil municipal

- **FIXE** la créance à admettre en non-valeur d'un montant de 120,91 € à l'article 6541 du budget principal 2016
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires

11. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Suite à la demande de la Trésorerie de régulariser des imputations erronées depuis plusieurs années sur l'inventaire de la commune, il est nécessaire de procéder aux opérations d'ordre budgétaire suivantes :

Compte	Libellé	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
2132 - 041	Immeubles de rapport	13 597,32	
2135 - 041	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		13 597,32
2132 - 041	Immeubles de rapport	55 629,30	
21318 - 041	Autres bâtiments publics		55 629,30
2132 - 041	Immeubles de rapport	178 365,00	
2138 - 041	Autres constructions		178 365,00
2138 - 041	Autres constructions	177 833,83	
21318 - 041	Autres bâtiments publics		177 833,83
21538 - 041	Autres réseaux	1 100,32	
2152 - 041	Installations de voirie		1 100,32
21568 - 041	Autre matériel et outillage d'incendie	7 870,31	
21538 - 041	Autres réseaux		7 870,31
TOTAL		+ 434 396,08	+ 434 396,08

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** la modification ainsi présentée.

12. DIVERS ET COMMUNIQUES

a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées :

- déclarations préalables n° 16 B 0019 à 0023
- permis n° 16 B 0002

b) Divers

Rentrée scolaire :

La rentrée scolaire du 1^{er} septembre s'est bien déroulée dans les deux écoles. Les effectifs enregistrés sont les suivants :

- Ecole Dewatre : 77 élèves
- Ecole « Les Tilleuls » : 98 élèves

Périscolaire :

Le périscolaire a fait sa rentrée dans ses locaux de La Farandole ainsi que dans les deux salles de classe du bâtiment B de l'école « les Tilleuls ». Il est précisé que ces deux salles (classe côté Ouest et salle multifonctions) sont entièrement dédiées au périscolaire.

Les différentes activités associatives (écoles de musique, chorale) qui se déroulaient dans la salle multifonctions ont été déplacées dans d'autres salles communales. Les locaux de l'école primaire sont donc désormais exclusivement utilisés pour les activités scolaires et périscolaires.

S'Ganza-Fascht :

Liliane HOMBERT remercie vivement Vincent STAHL et Ludovic BERINGER qui, en tant que présidents des deux associations organisatrices de cette fête, en ont fait une belle réussite. Elle remercie également toutes les autres associations du village qui leur ont prêté main forte.

Avec pas moins de 210 repas le dimanche midi et 340 le dimanche soir, le week-end festif fut un réel succès et encourage ses organisateurs à persévérer dans cette démarche.

La séance est levée à 21 H 15.

Blodelsheim, le 28 septembre 2016

Le Maire,



François BERINGER